

Paris, mercredi 20 janvier 2021

Près de 5 000 projets de musique et de variétés soutenus en 2020 par le Centre national de la musique, qui lance une concertation pour la refonte de ses programmes d'aides (hors dispositifs liés à la crise sanitaire) d'ici au printemps 2021

Après une première année consacrée au soutien à la filière de la musique et des variétés face aux impacts de la crise sanitaire, le Centre national de la musique dresse un premier bilan des aides versées et poursuit son engagement aux côtés des professionnels. Au-delà de la poursuite des dispositifs mis en œuvre en réponse à l'épidémie, l'établissement public reprend également les dispositifs d'aides financières jusqu'ici gérés par les structures qu'il a intégrées au 1^{er} novembre 2020 et lance une concertation avec les professionnels pour en repenser l'architecture.

1/ Près de 100M€ déjà versés au titre de l'année 2020, notamment à travers les programmes liés à la crise sanitaire

97,7M€ ont été versés en soutien à **4 742 dossiers** par le CNM en 2020 (regroupant les aides des anciens CNV, Bureau Export, Calif et FCM, qui composent le CNM depuis le 1^{er} novembre 2020). Parmi ces dossiers :

- **1 924 dossiers** ont bénéficié des aides liées à la crise du Covid-19 pour un montant de **66,6M€**
- **653 dossiers** ont bénéficié du droit de tirage pour un montant de **11,9M€**
- **807 dossiers** ont bénéficié des aides sélectives (hors Covid-19) pour un montant de **9,8M€**
- **248 dossiers** ont bénéficié des aides territoriales (10 régions et Ville de Paris) pour un montant de **3,2M€**
- **314 dossiers** ont bénéficié des programmes d'aide à l'export de l'ex-Bureau Export pour un montant de **1,7M€**
- **13 dossiers** ont bénéficié des programmes d'aide aux disquaires de l'ex-Calif pour un montant de **43K€**
- **783 dossiers** ont bénéficié des programmes d'aide à la création musicale de l'ex-FCM pour un montant de **4,4M€**.

Les aides d'urgence représentent ainsi **plus de la moitié des dossiers et les trois-quarts des montants octroyés** par le CNM l'année dernière¹. Le reste des sommes dont le CNM a été doté face à la crise en 2020 sera versé prochainement en soutien des dossiers déposés avant le 31 décembre, et actuellement en cours d'instruction.

Au total et pour tous types d'aides confondus², plus de 80% des dossiers déposés ont obtenu une aide et 2/3 des montants demandés ont été octroyés. Parmi les bénéficiaires, plus de 71% sont situés en régions hors Ile-de-France et 52% sont des structures associatives. Les sociétés commerciales, particulièrement touchées par les effets de la crise sanitaire, ont quant à elles été les principales bénéficiaires des aides d'urgence.

Au titre des aides sélectives versées en 2020, dont les montants ont été maintenus en parallèle des aides liées à la crise de la Covid, on peut relever particulièrement :

- **640K€** accordés à **57 projets** en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- **1,7M€** accordé à **87 projets** d'équipement des salles.

2/ En 2021, les programmes d'aides financières repris et harmonisés

La réunion des dispositifs d'aide des ex-CNV, Bureau Export, FCM et Calif au sein du CNM appelle un travail de mise en cohérence et d'adaptation des interventions de l'établissement aux enjeux du secteur et à l'élargissement du périmètre de ses missions.

Il s'agit en effet pour le CNM de disposer en 2021 d'un ensemble d'aides sélectives couvrant :

- l'ensemble des métiers et des esthétiques de la musique et des variétés ;
- les enjeux prioritaires que sont l'égalité entre les femmes et les hommes, la structuration professionnelle de la filière musicale, la transition écologique, l'innovation ;
- l'association des collectivités territoriales à l'exercice des compétences du CNM, notamment au moyen de contrats de filières.

Ce travail est guidé par le triple objectif de simplification, de cohérence avec d'autres dispositifs, gérés notamment par l'Etat, et d'efficacité de l'action de l'établissement.

Conformément au souhait exprimé par les professionnels, cette réflexion sera menée au cours du 1er trimestre 2021, dans le cadre du schéma d'intervention approuvé par le conseil d'administration du 16 décembre 2020.

L'objectif est de définir, pour chaque dispositif, des modalités qui seront soumises à l'avis du conseil professionnel du 5 mars 2021, et traduites dans un **nouveau règlement des aides** soumis à l'approbation du conseil d'administration du 15 mars 2021. Les nouveaux programmes sélectifs seront ensuite progressivement mis en œuvre, en tenant compte de l'urgence et en veillant à une articulation soutenable sur le plan opérationnel des dispositifs exceptionnels de crise et des aides pérennes.

¹ Hors programmes des ex-Bureau Export, Calif et FCM

² Aides relatives à la crise sanitaire, droit de tirage, aides sélectives hors crise etc hors programmes des ex-Bureau Export, Calif et FCM

Par ailleurs, l'établissement concertera la composition de chaque nouvelle commission d'aides sélectives avec les organisations professionnelles, en vue notamment de prévoir la parité de ces commissions.

CONTACTS – RENSEIGNEMENTS

CNM

Corinne BRET

E communication@cnm.fr

T : 01 56 69 11 40

Pierre KAFTAL

presse@cnm.fr

OPUS 64

Valérie Samuel

E : y.samuel@opus64.com

T : 01 40 26 77 94